

CLIENTÈLE PARTICULIERS

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte

- 1.1.1 Compte chèque : Gratuit
- 1.1.2 Compte d'épargne : Gratuit
- 1.1.3 Formules package : voir en Agence

1.2 Conditions de clôture de compte : Gratuit

II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de compte - conditions débitrices et créditrices

2.1.1 Compte chèque salariés

- 2.1.1.1 Frais de tenue de compte chèque : 2 000 F CFA/Mois

2.1.2 Compte d'épargne (sur livret)

- 2.1.2.1 Frais de tenue de compte : Gratuit
- 2.1.2.2 Taux de rémunération : 3,50%
- 2.1.2.3 Solde minimum de fonctionnement : 25 000 F CFA
- 2.1.2.4 Solde minimum rémunéré : 50 000 F CFA
- 2.1.2.5 Solde maximum rémunéré : 10 000 000 F CFA

2.1.3 Dépôts à terme

- 2.1.3.1 Taux des Intérêts à servir : A Négociateur
- 2.1.3.2 Pénalités de déblocage anticipé : Suivant contrat de placement

2.1.4 Bon de caisse

- 2.1.4.1 Taux des Intérêts à servir : A Négociateur
- 2.1.4.2 Pénalités de déblocage anticipé : Suivant contrat de placement

2.1.5 Autres services sur fonctionnement du compte

- 2.1.5.1 Frais de forçage : Gratuit
- 2.1.5.2 Intérêts débiteurs : TBB+5,25 points
- 2.1.5.3 Relevé récapitulatif des frais annuels : Gratuit
- 2.1.5.4 Édition relevé à la demande : Mensuel Gratuit, Mois en cours et autre période 1 000 F CFA/page

2.2 Moyens de paiement

2.2.1 Chèques

2.2.1.1 Délivrance de chèque

- 2.2.1.1.1 Chèques barrés : Gratuit
 - 2.2.1.1.2 Chèques non barrés : Gratuit (hors acquittement de frais de timbre fiscal 25 / feuillet)
 - 2.2.1.1.3 Chèque de banque : 5 000 F CFA
 - 2.2.1.1.4 Chèque de guichet : 2 000 F CFA
- ###### 2.2.1.2 Autres frais sur chèque
- 2.2.1.2.1 Frais pour annulation de chèque de banque : 5 000 F CFA
 - 2.2.1.2.2 Frais de garde de chèque non retiré après 3 mois : 5 000 F CFA par chèque
 - 2.2.1.2.3 Frais de destruction de chèque non retiré après 6 mois : 10 000 F CFA par chèque

2.2.1.4 Encaissement de chèques sur place

- 2.2.1.4.1 Au Sénégal : Frais d'envoi refacturés au Client
 - 2.2.1.4.2 Hors du Sénégal : Frais d'envoi refacturés au Client
- ###### 2.2.1.3 Encaissement de chèques sur place
- 2.2.1.3.1 Frais d'encaissement de chèque de la même banque : Gratuit
 - 2.2.1.3.2 Frais d'encaissement de chèque Télécompense local : 100 F CFA
 - 2.2.1.3.3 Frais d'encaissement de chèque Télécompense UEMOA : 100 F CFA
- ###### 2.2.1.4 Encaissement de chèques hors UEMOA
- 2.2.1.4.1 Encaissement de chèques en euros
 - 2.2.1.4.1.1 Commission de service : 0,15% (Min 50 000)
 - 2.2.1.4.1.2 Frais de port : 50 000 F CFA
 - 2.2.1.4.2 Encaissement de chèques en devises
 - 2.2.1.4.2.1 Commission de service : 0,15% (Min 50 000 F CFA)
 - 2.2.1.4.2.2 Frais de port : 50 000 F CFA
 - 2.2.1.4.2.3 Commission de change : Cours du jour affiché

2.2.2 Cartes bancaires

2.2.2.1 Frais d'acquisition Cartes Internationales

- 2.2.2.1.1 Carte Visa Classic : 25 000 F CFA TTC/an Hors Package
- 2.2.2.1.2 Carte Visa GOLD : 65 000 F CFA TTC/an Hors Package

2.2.2.2 Frais d'acquisition Cartes GIM

- 2.2.2.2.1 Carte GIM comptes courants : 9 000 F CFA TTC/an
- 2.2.2.2.2 Carte GIM sur compte étudiant : 5 000 F CFA TTC/an
- 2.2.2.2.3 Carte GIM sur compte épargne : 5 000 F CFA TTC/an

2.2.2.3 Retraits espèces cartes GIM

- 2.2.2.3.1 Même banque : Gratuit
- 2.2.2.3.2 Retraits confrères : 500 F CFA
- 2.2.2.3.3 Retraits dans la zone UEMOA : 500 F CFA

2.2.2.4 AUTRES SERVICES CARTES GIM ET VISA

- 2.2.2.4.1 Opposition pour perte/vol : 10 000 F CFA TTC
- 2.2.2.4.2 Reconfecation de la carte GIM pour étudiant : 5 000 F CFA TTC
- 2.2.2.4.3 Reconfecation de la carte GIM autre client : 9 000 FCFA TTC
- 2.2.2.4.4 Reconfecation de la carte VISA CLASSIC : 25 000 F CFA TTC
- 2.2.2.4.5 Reconfecation de la carte VISA GOLD : 65 000 F CFA TTC
- 2.2.2.4.6 Réédition du code confidentiel : 5 000 F CFA TTC
- 2.2.2.4.7 Restitution de carte capturée par GAB : Gratuit
- 2.2.2.4.8 Mise à jour profil carte (modification de plafond...) : 10 000 F CFA TTC

2.2.2.5 Autres services cartes pour nos porteurs dans nos GAB

- 2.2.2.5.1 Edition Mini relevé : Gratuit
- 2.2.2.5.2 Edition de RIB : Gratuit
- 2.2.2.5.3 Demande de chequier : Gratuit
- 2.2.2.5.4 Consultation de solde : Gratuit

2.2.3 Virements et Prélèvements

2.2.3.1 - Virements

- 2.2.3.1.1 En faveur d'un compte au nom du Donneur d'Ordre
- 2.2.3.1.1.1 Ouvert dans la même banque
- 2.2.3.1.1.1.1 Virements occasionnels : Gratuit
- 2.2.3.1.1.1.2 Virements permanents : Gratuit
- 2.2.3.1.1.2 Ouvert dans une autre banque
- 2.2.3.1.1.2.1 Virements occasionnels : 3 500 F CFA

2.2.3.1.1.2.2 Virements permanents

- 2.2.3.1.1.2.2.1 Commission d'ouverture de dossier : Gratuit
- 2.2.3.1.1.2.2.2 Commission de traitement : 2 000 F CFA

2.2.3.1.2 En faveur d'un bénéficiaire autre que le DO

- 2.2.3.1.2.1 Ouvert dans la même banque
- 2.2.3.1.2.1.1 Virements occasionnels : Gratuit
- 2.2.3.1.2.1.2 Virements permanents : Gratuit

2.2.3.1.2.1.3 Virements multiples

- 2.2.3.1.2.1.3.1 Prélèvements automatiques : Gratuit

2.2.3.1.2.2 Ouvert dans une autre banque

- 2.2.3.1.2.2.1 Virements occasionnels : 3 500 F CFA

2.2.3.1.2.2.2 Virements permanents

- 2.2.3.1.2.2.2.1 Commission d'ouverture de dossier : Gratuit
- 2.2.3.1.2.2.2.2 Commission de traitement : 2 000 F CFA

2.2.3.1.2.2.3 Virements multiples

- 2.2.3.1.2.2.3.1 Commission d'ouverture de dossier : Gratuit
- 2.2.3.1.2.2.3.2 Commission de traitement : 3 500 F CFA

2.2.3.2 Prélèvements automatiques

- 2.2.3.2.1 Commission d'ouverture de dossier : Gratuit
- 2.2.3.2.2 Commission de traitement : 1 000 F CFA
- 2.2.3.3 Opposition ou annulation sur avis de prélèvement: 5000 F CFA
- 2.2.3.4 Mise à Disposition : 10 000 F CFA

III - SERVICES BANCAIRES

3.1 Dates de valeur appliquées

- 3.1.1 Virements recus : Jour J+1
- 3.1.2 Remise de chèque
- 3.1.2.1 Même banque : Jour J
- 3.1.2.2 Autres banques confrères : Jour J+2
- 3.1.3 Virement émis, paiement de chèques : Jour J-1
- 3.1.4 Versement et retrait d'espèce :
- 3.1.4.1 Versements d'espèces sur Livrets d'épargne : Premier jour de la quinzaine suivant le jour du versement
- 3.1.4.2 Retrait d'espèces sur Livrets d'épargne : Premier jour de la quinzaine précédent le retrait
- 3.1.4.3 Versements d'espèces sur compte courant : Jour J
- 3.1.4.4 Retrait d'espèces sur compte courant : Jour J

IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE

- 4.1 Souscription NOVA PLUS : 1 000 F CFA TTC

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1 Chèque impayé tiré (titulaire du compte)

- 5.1 Frais d'impayé : 10 000 F CFA
- 5.1.1 Frais par lettre d'injonction : 10 000 F CFA
- 5.1.2 Lettre d'avertissement : 8 000 F CFA

5.2 Chèque impayé remettant

- 5.2.1 Frais d'impayé : 3 000 F CFA
- 5.2.2 Demande d'opposition : 10 000 F CFA

VI - OPERATION DE CHANGE

6.1 Achat

- 6.1.1 Achat de billets de banque EURO : 2%
- 6.1.2 Achat de billets de banque autres devises : Cours du jour affiché

6.2 Vente

- 6.2.1 Vente de billets de banque EURO : 2%
- 6.2.2 Vente de billets de banque autres devises : Cours du jour affiché

VII - OPERATION DE CREDIT

- 7.1 Autorisation de Découvert en compte (TBB + 5,25)

7.2 Prêt personnel ordinaire (PPO)

- 7.2.1 Crédits Consommation et Equipement
- 7.2.1.1 Taux : TBB + 0,25 points minimum
- 7.2.1.2 Frais de dossier : 1% flat (MIN 15 000 F CFA)
- 7.2.1.3 Durée : 84 MOIS MAXIMUM
- 7.2.1.4 Frais de remboursement anticipé : 2% de l'encours restant dû
- 7.2.1.5 Intérêts de retard : Taux de crédit + 2
- 7.2.1.6 Pénalités de retard : 2% flat max suivant convention de crédit
- 7.2.2 Crédits immobiliers
- 7.2.2.1 Taux : 8,50%
- 7.2.2.2 Frais de dossier : 1% flat (MIN 250 000 F CFA)
- 7.2.2.3 Durée : 240 mois maximum avec possibilité de différé
- 7.2.2.4 Frais de remboursement anticipé : 2% de l'encours restant
- 7.2.2.5 Intérêts de retard : Taux de crédit + 2
- 7.2.2.6 Pénalités de retard : 2% flat max suivant convention de crédit

VIII - OPERATION AVEC L'ETRANGER

8.1 Transfert vers l'étranger

- 8.1.1 - Zone UEMOA
- 8.1.1.1 Frais de transfert : 10 000 F CFA
- 8.1.2 - Hors UEMOA
- 8.1.2.1 Commission de transfert : 0,6% / min 25 000
- 8.1.2.2 Commission de service : A négociateur
- 8.1.2.3 Commission de change : Cours du jour affiché
- 8.1.2.4 Swift/telex : 10 000 F CFA
- 8.1.2.5 Taxe de Transfert Hors UEMOA : 0,6% flat

8.2 Transfert reçu de l'étranger

- 8.2.1 Commission de service : Gratuit
- 8.2.2 Frais de dossier : Gratuit
- 8.2.3 Frais de port : Gratuit
- 8.2.4 Commission de change : Cours du jour affiché
- 8.2.5 Frais de SWIFT/Retour de fonds sur transferts reçus : 10 000 FCFA

IX - AUTRES SERVICES

- 9.1 Attestation de prise en charge : 50 000 F CFA
- 9.2 Attestation d'engagement et de non-engagement : 50 000 F CFA
- 9.3 Attestation de solde : 30 000 F CFA
- 9.4 Attestation de compte : 5 000 F CFA
- 9.5 Toutes autres attestations : 50 000 F CFA minimum
- 9.6 Renseignements commerciaux : Gratuit
- 9.7 SAISIE/ATD/REQUISITION/PROTET : 25 000 F CFA
- 9.8 Confirmation ambassade : 20 000 F CFA
- 9.9 Frais de recherche de documents : 2 000 F CFA (année en cours) / 5 000 F CFA (années antérieures) / 100 F CFA (page photocopiée)
- 9.10 NSIA EXPRESS : voir grille tarifaire

Le Taux de Base Bancaire : 8,75%.

Toutes les tarifications sont en montant Hors Taxes si mention TTC non précisée.

« Tout client qui contracte un prêt est tenu de réclamer la méthode de calcul du Taux Effectif Global (TEG) de son crédit. Ce taux dépend du taux nominal annuel, de toutes les commissions liées aux décaissements successifs de fonds, des frais de dossier ».

Publiées au Journal d'Annonces Légales.